

BULLETIN D'INSCRIPTION

Nom :.....

Prénom :.....

Adresse :.....

Code postal :.....

Tél. / Portable :.....

Ville :.....

Email :.....

DOCUMENTS À PRÉSENTER

☐ carte nationale d'identité

ou

☐ passeport

ou

☐ permis de conduire

ou

☐ carte de séjour

et

☐ justificatif de domicile

et

☐ KBIS pour les professionnels de la brocante

N° du document :.....

Date de délivrance :..... /..... /.....

Préfecture ou sous-préfecture ayant délivré le document :.....

Choix du secteur : (n° 1 à 5 sur plan ci-contre)

Voeu 1 :.....

Voeu 2 :.....

Voeu 3 :.....

Etre à côté de :.....

(les demandes et voeux seront traités selon les possibilités, dans la limite des emplacements disponibles et après réception du bulletin d'inscription et du règlement)

NOMBRE DE MÈTRES RETENUS:..... MONTANT PAYÉ :.....€ (espèces-chèques-CB)

LISTE OBLIGATOIRE DES OBJETS PERSONNELS ET USAGÉS MIS EN VENTE :

.....

.....

.....

ENGAGEMENT SUR L'HONNEUR DU PARTICIPANT

Je soussigné(e) ☐ M.me ☐ M.....

Atteste par la présente l'exactitude des renseignements portés sur le bulletin d'inscription,

Atteste avoir pris connaissance du règlement de la manifestation,

Déclare sur l'honneur ne pas participer à plus de deux manifestations de même nature au cours de l'année civile (article R321-9 du Code pénal),

Déclare que les objets exposés usagés, mobiliers ou autres, destinés à la mise en vente ou à l'échange sont ma propriété (article L310-2 du code de commerce),

Déclare que lesdits objets n'ont pas été achetés récemment dans le but d'être revendus ce jour.

Protection des données personnelles :
Les informations recueillies sur ce formulaire sont traitées par la commune de Noisiel, située au 26 Place Ernie Menier - 77186 Noisiel, dans le cadre de l'organisation de la brocante. Le délégué à la protection des données est l'ADICO, 5 rue Jean Monnet, 60000 Beauvais. Le traitement est effectué pour répondre à une obligation légale. Les données sont transmises uniquement à la Sous-Préfecture de Torcy et sont conservées pendant un an à partir de la date de la brocante. Vous pouvez accéder à vos données, les rectifier ou limiter leur traitement. Les droits d'effacement, à la portabilité et à l'opposition ne s'appliquent pas dans ce cas. Pour toute question ou pour exercer vos droits, contactez : ap@noisiel.fr. Si vous estimez que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez faire une réclamation auprès de la CNIL (www.cnil.fr).

Fait à Noisiel, le :...../...../.....

Signature :.....

Faire précéder de la mention « lu et approuvé »

CADRE RÉSERVÉ À L'ORGANISATEUR

N° D'EMPLACEMENT :

A B C D E F G H I J

RÈGLEMENT

1 - CONDITIONS DE PARTICIPATION :

- Ouverte à toute personne majeure et dans la limite des places disponibles.
- Engagement sur l'honneur de non participation à plus de deux manifestations de même nature au cours de l'année civile.
- La participation à la brocante exige le respect des clauses de ce règlement.

2 - CRÉNEAUX HORAIRES :

La brocante se déroule de 9h à 18h.

Installation des stands entre 6h30 et 8h (SANS EMPÊCHER SUR LA VOIE DE CIRCULATION).

Les véhicules devront impérativement être retirés de l'espace brocante à 8h30.

Les emplacements doivent être aménagés au plus tard à 9h.

Aucun véhicule ne doit entrer, ni circuler sur l'espace avant 18h, heure de clôture de la brocante.

3 - EMPLACEMENTS :

- Quel que soit le motif, tout emplacement réservé et réglé ne pourra être remboursé.
- Les emplacements sont attribués au moment de l'inscription par ordre d'arrivée.
- Aucun emplacement ne pourra être réglé le jour même.
- Tout emplacement payé et non occupé à 8h30, pourra être attribué à un autre exposant.**
- Les zones pallières permettant l'accès aux maisons ne sont pas comptées dans les mètres facturés. Elles doivent donc rester dégagées.
- Il est interdit d'exposer sur les rebords de fenêtres ou volets qui ne sont pas les siens.

4 - IMPÉRATIVEMENT :

Comme le prévoit l'arrêté préfectoral, un contrôle des stands sera effectué au cours de la journée.

Tout professionnel non justifié se verra refuser la possibilité de participer à la brocante sans procédure de remboursement. Le nombre de professionnels sera limité.

IL EST IMPÉRATIF DE PRÉSENTER LE REÇU TRANSMIS PAR LA RÉGIE CENTRALISÉE OU LE PÔLE CULTUREL.

5 - RESTAURATION, BAR :

Seules les associations de Noisiel et les professionnels proposeront la vente de produits alimentaires et de boissons.

6 - OBLIGATIONS DU PARTICIPANT :

- Les objets exposés sont la propriété du participant et ne doivent pas avoir été achetés récemment dans le seul but de les revendre à la brocante.
- La liste des objets mis en vente est à rédiger sur le bulletin de participation.
- Le stand sera tenu par le signataire du bulletin d'inscription.
- Les CD et films gravés ou enregistrés sont interdits à la vente, de même que les armes blanches ou tout autre type d'arme.

BROCANTE

DIMANCHE 24 MAI 2026 DE 9H À 18H
CITÉ OUVRIÈRE

Tarifs :

- NOISIEL (riverains de la zone brocante et particuliers) : 6 €/m
- NOISIEL (associations) : 7 €/m
- HORS NOISIEL (particuliers) : 8 €/m
- PROFESSIONNELS DE BROCANTE : 15 €/m

Permanences d'inscription (Hall de l'Hôtel de Ville) :

- Jeudi 19 mars de 17h30 à 19h : riverains de la zone brocante
- Jeudi 19 mars de 19h à 20h : habitants de la cité Menier

Permanences d'inscription (Pôle culturel Michel-Legrand) :

- Jeudi 26 mars de 17h à 19h : Noisiéliens (particuliers)
- Jeudi 26 mars de 19h à 20h : brocanteurs (professionnels), associations de Noisiel, particuliers hors Noisiel

Pré-inscription en ligne (du 30 mars au 3 mai inclus) :

Sur l'Espace citoyens (accès depuis le site internet de la Ville)
Inscription validée auprès du service Culture/Animation après réception du paiement

OU

Inscription par courrier (du 30 mars au 3 mai inclus) :

Transmettre le bulletin d'inscription complété, avec les pièces justificatives au Pôle culturel Michel-Legrand (34, cours des Roches) ou à l'Hôtel de Ville (26, place Émile-Menier)

- Photocopie d'une pièce d'identité (carte nationale d'identité, passeport, permis de conduire, carte de séjour)
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois
- KBIS pour les professionnels de la brocante (de moins de 3 mois)
- Règlement par chèque uniquement (libellé à l'ordre de **RRNO RÉGIE CENTRALE**)
- Une enveloppe timbrée avec vos noms et adresse postale

Le coupon attestant de votre réservation vous sera renvoyé par courrier ou sera à récupérer au Pôle culturel Michel-Legrand.

Aucune inscription ne sera effectuée par téléphone ou par mail.

VILLE-NOISIEL.FR



**Renseignements auprès du service
Culture-Animation au 01 75 73 79 93**



VILLE DE NOISIEL